

RÉSUMÉ DES SÉANCES

tenues le jeudi 28 septembre 2023

**Bureau
2^e
séance** Siégeant en tant que Commission de vérification des pouvoirs, le Bureau a examiné les pouvoirs de tous les délégués, conformément aux dispositions de l'article 28 du Règlement intérieur.

Le Bureau a recommandé à la Conférence que le droit de vote de la République dominicaine soit rétabli pour la session en cours de la Conférence générale et jusqu'à la fin du plan de versement qu'elle a conclu en 2023, étant entendu qu'elle continuera à satisfaire aux modalités de son plan de versement.

La Commission de vérification des pouvoirs a également recommandé à la Conférence générale d'adopter le projet de résolution figurant au paragraphe 8 de son rapport, avec les réserves et les positions qui y sont exprimées.

**Séance
plénière
8^e
séance** La Conférence générale a accepté la recommandation du Bureau préconisant que le droit de vote de la République dominicaine soit rétabli pour la session en cours de la Conférence générale pour une période d'un an prenant fin avant le début de la prochaine session ordinaire de la Conférence.

Au titre du **point 28** de l'ordre du jour, « Examen des pouvoirs des délégués », à propos duquel le Bureau, siégeant en tant que Commission de vérification des pouvoirs, a présenté son rapport contenu dans le document GC(67)/29, la Conférence générale a adopté le projet de résolution figurant au paragraphe 8 dudit rapport. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Égypte, de la Jordanie et de la République islamique d'Iran.

Au titre du **point 8** de l'ordre du jour, « Élection de Membres au Conseil des gouverneurs », la Conférence générale a élu sans mise aux voix l'Algérie, le Bangladesh, le Burkina Faso, l'Équateur, l'Espagne, l'Indonésie, le Paraguay, les Pays-Bas et la République de Corée pour siéger au Conseil des gouverneurs de la fin de la présente session ordinaire de la Conférence générale jusqu'à la fin de la soixante-neuvième session ordinaire en 2025. La Conférence générale a procédé à un vote concernant les deux sièges fixes de l'Europe orientale à pourvoir ; l'Arménie et l'Ukraine ont été dûment élus.

Le Rapporteur du Forum scientifique a présenté un rapport à la Conférence générale.

Au titre du **point 19** de l'ordre du jour, « Application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient », la Conférence générale a débuté l'examen du projet de résolution figurant dans le document GC(67)/L.1. Des déclarations ont été faites par l'Égypte, l'Azerbaïdjan (au nom du Mouvement des non-alignés), les Émirats arabes unis (au nom du Groupe arabe), l'Indonésie, Cuba, Israël, la République bolivarienne du Venezuela, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud, l'Iraq, la République arabe syrienne et la République islamique d'Iran.



IAEA

Agence internationale de l'énergie atomique
L'atome pour la paix et le développement

67^E CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Commission plénière 7^e séance

La Commission a poursuivi les discussions au titre du **point 23** de l'ordre du jour, « Rétablissement de l'égalité souveraine à l'AIEA », et il a été décidé de faire rapport à la plénière pour qu'elle prenne une décision.

Au titre du **point 15** de l'ordre du jour, « Renforcement des activités de coopération technique de l'Agence », la Commission a décidé de recommander pour adoption à la Conférence générale le projet de résolution figurant dans le document GC(67)/COM.5/L.7/Rev.1.

La Commission a repris l'examen du **point 27** de l'ordre du jour, « Personnel », et a décidé de recommander pour adoption à la Conférence générale le projet de résolution figurant dans le document GC(67)/COM.5/L.3/Rev.1.

La Commission a également poursuivi les discussions au titre du **point 13** de l'ordre du jour, « Sûreté nucléaire et radiologique », concernant un projet de résolution figurant dans le document GC(67)/COM.5/L.12/Rev.1.

Séance plénière 9^e séance

Au titre du **point 19** de l'ordre du jour, « Application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient », la Conférence générale a approuvé à l'issue d'un vote le paragraphe 2 du projet de résolution figurant dans le document GC(67)/L.1.

La Conférence générale a également adopté à l'issue d'un vote le projet de résolution figurant dans le document GC(67)/L.1. Des déclarations ont été faites par les États-Unis d'Amérique, la France, les Bahamas et l'Égypte.

La Conférence générale a examiné le **point 20** de l'ordre du jour, « Capacité nucléaire israélienne », et des déclarations ont été faites par l'Azerbaïdjan (au nom du Mouvement des non-alignés), les Émirats arabes unis (au nom du Groupe arabe), l'Égypte, le Liban, les États-Unis d'Amérique, Cuba, le Yémen, l'Iraq, le Qatar, la République arabe syrienne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Koweït, l'Espagne (au nom de l'Union européenne), la République islamique d'Iran, Israël et la Géorgie.

La Conférence générale a également examiné le **point 21** de l'ordre du jour, « Statut de la Palestine au sein de l'AIEA ». Des déclarations ont été faites par l'Égypte, l'Indonésie, Cuba, la République bolivarienne du Venezuela et Israël. La Conférence générale a également adopté à l'issue d'un vote le projet de résolution figurant dans le document GC(67)/L.5. Des déclarations ont été faites par l'Afrique du Sud, l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la Norvège, l'Australie, Singapour, l'Algérie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Lettonie, la Colombie, le Yémen, la Jordanie et l'État de Palestine.

Séance plénière 10^e séance

La Conférence générale a examiné le **point 24** de l'ordre du jour, « Transfert de matières nucléaires dans le cadre d'AUKUS et ses garanties sous tous leurs aspects dans le cadre du TNP ». Des déclarations ont été faites par la Chine, la République arabe syrienne, Cuba, l'Afrique du Sud, la République bolivarienne du Venezuela, la Fédération de Russie, le Nicaragua, le Pakistan, l'Australie (au nom d'AUKUS), le Japon, l'Inde, le Zimbabwe, l'Égypte, la République islamique d'Iran, les Philippines, le Canada, l'Espagne (au nom de l'Union européenne), la République de Corée, la Slovénie, le Soudan et la Chine.

La Conférence générale a également examiné le **point 25** de l'ordre du jour, « Sûreté, sécurité et garanties nucléaires en Ukraine ». Des déclarations ont été faites par le Costa Rica,

l'Espagne (au nom de l'Union européenne), la République de Moldova, la Fédération de Russie, la Pologne, le Zimbabwe, les Bahamas, la République bolivarienne du Venezuela et l'Ukraine.

La Conférence générale a également adopté à l'issue d'un vote le projet de résolution figurant dans le document GC(67)/L.2. Des déclarations ont été faites par la Fédération de Russie, les États-Unis d'Amérique, le Mexique, la Chine, le Pakistan, l'Afrique du Sud, la Thaïlande, Cuba, le Brésil et la République islamique d'Iran.

La présidente de la Commission plénière a présenté le rapport provisoire de la Commission sur le résultat des délibérations et a soumis les recommandations de la Commission à la Conférence, comme suit :

- au titre du **point 9** de l'ordre du jour, « États financiers de l'Agence pour 2022 », d'adopter le projet de résolution figurant dans le document GC(67)/4 ;
- au titre du **point 10** de l'ordre du jour, « Programme et budget de l'Agence 2024-2025 », d'adopter les projets de résolution figurant dans le document GC(67)/5, intitulés « Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2024 », « Allocation de ressources au Fonds de coopération technique pour 2024 » et « Le Fonds de roulement en 2024 » ;
- au titre du **point 11** de l'ordre du jour, « Amendement de l'article XIV.A du Statut », d'adopter la décision figurant dans le document GC(67)/L.4 ;
- au titre du **point 12** de l'ordre du jour, « Barème des quotes-parts pour les contributions des États Membres au budget ordinaire pour 2024 », d'adopter la résolution figurant à la page 3 du document GC(67)/12/Rev.1 ;
- au titre du **point 15** de l'ordre du jour, « Renforcement des activités de coopération technique de l'Agence », d'adopter le projet de résolution figurant dans le document GC(67)/L.8 ; et
- au titre du **point 16** de l'ordre du jour, « Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires », d'adopter les projets de résolution figurant dans le document GC(67)/L.3.

Au titre du **point 22** de l'ordre du jour, « Promotion de l'efficacité et de l'efficacé du processus de prise de décisions de l'AIEA », la Commission est convenue de communiquer à la séance plénière le rapport des discussions au titre de ce point.

Au titre du **point 26** de l'ordre du jour, « Amendement de l'article VI du Statut », la Commission est convenue d'adopter le projet de décision figurant dans le document GC(67)/L.7 ; et au titre du **point 27** de l'ordre du jour, « Personnel », d'adopter le projet de résolution figurant dans le document GC(67)/L.9.

Au titre du **point 23** de l'ordre du jour, « Rétablissement de l'égalité souveraine à l'AIEA », la Commission n'a pas été en mesure de recommander l'adoption du projet de résolution figurant dans le document GC(67)/COM.5/L.14.



IAEA

Agence internationale de l'énergie atomique
L'atome pour la paix et le développement

67^E CONFÉRENCE GÉNÉRALE

**Commission
plénière
8^e
séance**

La Commission a également poursuivi les discussions au titre du **point 13** de l'ordre du jour, « Sûreté nucléaire et radiologique », concernant un projet de résolution figurant dans le document GC(67)/COM.5/L.12/Rev.1.